



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017**

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme. Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général
	Mme Magali, BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Alexandre DUNAND, M. Jordane FONTAINE, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusés :	
Procès-verbal :	M. Fabrice LOSEGO

M. le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous les membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017**
2. **Approbation des résolutions relatives au PDCn 2030**
3. **Retour sur la FêteSoral 2017**
4. **Possibilité de faire partie d'une zone hors TISA**
5. **Propositions et questions individuelles**
6. **Communications de l'exécutif**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017**

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Approbation des résolutions relatives au PDCn 2030**

**M. Dunand** dit que le Plan directeur cantonal 2010 n'est pas satisfaisant pour la commune de Soral, notamment en raison de l'absence de toute mesure en faveur de la route de contournement du village. Egalement, la ligne de bus Viry-Bernex se trouve dans le plan du Grand Genève, mais pas dans le Plan directeur cantonal, ce qui ne semble pas cohérent. **M. Dunand** dit qu'il s'agissait au début d'accepter la première résolution portant sur les grands principes, lesquels sont partagés par tout le monde, et

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017**

de rejeter seulement la seconde résolution, laquelle porte sur l'application de ces principes. Cela dit, la proposition serait de finalement rejeter les deux résolutions, afin d'exprimer plus clairement son opposition.

**M. le président** dit qu'un avis défavorable incite généralement les députés à réfléchir plus avant sur les questions qui leur sont posées.

**M. Grept** demande des éclaircissements sur le sens des acronymes FIDU et SDA.

**M. Dunand** dit que FIDU désigne le Fonds Intercommunal du développement urbain (encouragement à construire des logements) et que SDA désignent les surfaces d'assolement (terres cultivables non constructibles).

**Mme Dougoud** aimerait savoir si le texte sur les raisons motivant le refus est de Soral, ou s'il a été rédigé en commun avec d'autres communes.

**Mme Jaggi** répond que certains passages sont communs, tandis que d'autres intéressent plus particulièrement la commune de Soral.

**M. Grept** aimerait savoir quelles communes de la Champagne sont opposées au Plan directeur cantonal.

**Mme Jaggi** répond qu'aux dernières nouvelles, toutes les communes de la Champagne se sont opposées à la seconde résolution, et il semblerait que Cartigny ait accepté la première résolution sur les principes.

Sans autre remarque, **M. le président** soumet les résolutions au vote.

**Préavis communal concernant la première mise à jour du concept de l'aménagement cantonal du plan directeur cantonal PDCn 2030**

Le Conseil municipal considérant :

- la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 09 février 2017 concernant la consultation des communes sur la première mise à jour du plan directeur cantonal PDCn 2030 ;
- les dispositions de l'article 30A al.2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents :

1. de préavis défavorablement à la mise à jour du concept de plan directeur cantonal Genève 2030 pour les motifs explicités dans la résolution N3.

**Préavis communal concernant la première révision du schéma directeur cantonal PDCn 2030**

Le Conseil municipal considérant :

- la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 09 février 2017 concernant la consultation des communes sur la première

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017**

- mise à jour du plan directeur cantonal PDCn 2030 ;
- les dispositions de l'article 30A al.2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents :

1. de préavisier défavorablement à la première révision du schéma de plan directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes :

Malgré les interventions faites en 2011, par les communes de la Champagne, lors de la consultation pour le projet du schéma directeur cantonal 2030, notre région demeure une grande perdante du développement outrancier du Canton induit par le PDCn2030. Une donnée objective est que notre territoire cantonal possède une surface limitée : la logique d'une croissance quantitative linéaire pour notre Canton n'est donc pas durable. Sur le fond, le projet du Grand Genève vise à étendre les limites territoriales au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Sur la forme, cependant, les cadres institutionnels tellement différents entre Genève et la France font que des frontières fortes subsistent entre nos deux territoires. Au final, au lieu d'un Grand Genève équilibré avec de véritables pôles disposés sur l'ensemble du territoire, on observe une Grande Genève qui rayonne au centre et qui éclipse le reste du territoire. Cette quête aveuglante de rayonnement ne va-t-elle pas conduire Genève à implorer sur elle-même ?

Au centre du PDCn 2030, la volonté est donc de maintenir des conditions cadres nécessaires au renforcement de l'attractivité économique du Canton : on se soucie hélas bien peu de la qualité de vie des habitants qui se dégrade pourtant ces derniers temps à grande vitesse.

En ce qui concerne la Champagne, cette dégradation du cadre de vie est clair :

- Le trafic de transit croissant de manière exponentielle asphyxie nos villages, dont les voiries et le tissu bâti n'ont pas été conçus pour absorber tant de véhicules. La comparaison souvent faite entre les quelques 10'000 véhicules / jour à Soral ou Chancy, et la charge de trafic plus importante du pont multivoies du Mont-Blanc est vraiment déplacée et reflète une méconnaissance de nos contextes ruraux : dans nos villages, il est impossible d'aménager nos étroites voiries avec des sites propres et sécurisés pour les piétons et les cycles. Il en résulte un sentiment d'insécurité pour les riverains, sans parler des nuisances dues au bruit et à la pollution de l'air.
- Nos campagnes et nos paysages sont ravagés par les gravières que l'on creuse, ou les terrains qu'on réhausse, pour y déverser les gravats et autres déchets de chantier dont on ne sait que faire. Le trafic des poids lourds intense endommage et salit les chaussées, sans parler des nuisances sonores et de la pollution de l'air qu'il génère.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017**

Que propose le PDCn 2030 pour rétablir le cadre de vie des habitants de la Champagne : rien ! Bien au contraire, la situation va dégénérer en s'accélération :

- Le développement urbain de Bernex et son nouveau P+R, l'extension de la ZYMEYSAVER et l'absence de solution de mobilité concrète et efficace en Champagne aura pour corollaire l'intensification inéluctable du trafic de transit dans nos villages.  
Nous demandons que des P+R desservis par les transports publics soient créés en France voisine, que les contournements de nos villages soient réalisés à court terme (ou alors qu'une nouvelle pénétrante soit créée au niveau de la Champagne ; une synergie avec le futur échangeur de Viry est certainement à trouver) et que le boulevard des Abarois soit créé en même temps que le tram de Vailly.
- Concernant les gravières, nous souhaitons qu'une planification cohérente soit établie au niveau de la Champagne pour éviter que de multiples sites soient exploités en même temps.
- Nous sommes fermement opposés au développement quantitatif du trafic aérien. La promotion du low-cost est vraiment choquante : les prix sont artificiellement tirés vers le bas en bafouant toutes les normes environnementales et sociales. Comment Genève peut-il cautionner cela ! Le courage serait d'exiger des standards de qualité élevés pour les vols desservant Genève, afin que l'aéroport s'intègre dans son environnement bâti. Or, c'est la démarche inverse qui est appliquée : c'est l'environnement qui devrait s'adapter à l'aéroport ! C'est vraiment le monde à l'envers, et cela souligne clairement le peu d'égard que le PDCn 2030 porte à la qualité de vie des genevois, et en particulier aux habitants de la Champagne qui subissent les nuisances des avions de plein fouet.
- Etant donné que les communes de la Champagne ne bénéficieront pas de recettes fiscales supplémentaires directes liées au PDCn 2030 (peu de logements prévus, pas d'emploi créés), mais qu'elles sont tenues d'alimenter le FIDU, nous demandons qu'un quota de SDA suffisant leur soit réservé pour garantir le développement d'infrastructures publiques et de mobilité (projet intercommunal de la zone artisanale d'Eaumorte).

Dans la section « objectifs » de la fiche B02 en page 205, le point suivant doit être ajouté aux effets attendus :

- Augmentation des lignes TC transfrontalières

Dans les effets attendus de la fiche B03 en page 215, les mots « et les villages » doit être rajoutés à la suite de « Réduction du trafic de transit dans le centre-ville, les centres régionaux et locaux, les quartiers résidentiels *et les villages*. ».

En page 219 de la même fiche B03, nous considérons que la traversée des villages et les P+R sont 2 choses complètement différentes. En effet, nos villages sont entourés de zones agricoles, il est donc absolument impossible de prévoir des P+R. Nous demandons qu'au lieu de « requalifier des traversées de villages et promouvoir des parcs relais (P+R)

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIIN 2017**

pour accentuer le transfert modal », il soit noté :

- réaliser des compléments du réseau routier permettant de canaliser le trafic en dehors des villages et ainsi d'y intégrer des TC qui ne peuvent pas traverser les villages en raison de leurs rues trop étroites
- promouvoir des parcs relais sur France dès qu'une ligne transfrontalière est opérationnelle.

Concernant la carte no 7 - Mesures de mobilité, nous demandons que les 2 points suivants soient ajoutés :

- le tracé transfrontalier (TC) Viry-Bernex passant par Soral, vu sa présence dans le schéma d'organisation TC projet de territoire Grand Genève 2016-2030
- le tracé du contournement de Soral

### **3. Retour sur la FêteSoral 2017**

**M. Fontaine** tient d'abord à remercier le comité qui s'est occupé de l'organisation de la fête. Il dit que la fête a été réussie à 98%. Certaines critiques ont porté sur le fait que le village n'était pas intégralement concerné par la fête, et que seuls quelques îlots attiraient les visiteurs. Cela dit, partout où il y avait des stands, cela a fonctionné. Les questions financières seront discutées cet automne. Egalement, un repas sera organisé sans doute en septembre afin de remercier les membres du comité organisateur.

**Mme Fontaine** dit qu'elle a pris plus de 1400 photos de la manifestation, et qu'elle propose de trier les meilleures afin qu'elles servent d'illustrations à un livre que la commune pourrait offrir aux membres du comité.

**M. le président** trouve l'idée intéressante et aimerait voir un premier tirage.

**Mme Dougoud** dit que la fête était très réussie dans son ensemble, mais qu'elle était trop dispersée dans le village, laissant de nombreux endroits vides. Elle dit qu'il faudrait mieux l'harmoniser à l'avenir, avec une meilleure vue d'ensemble de la manifestation, car certains stands et événements n'ont attiré que peu de monde, tandis que d'autres avaient du succès. Parmi les succès, il y a eu les « foodtrucks » qui ont servi plus de 250 repas le samedi soir, lors du concert qui n'a pourtant pas attiré la foule escomptée.

**M. Fontaine** dit que la solution serait d'élargir la fête, afin qu'il y vienne plus de monde, participants et visiteurs confondus.

**M. le président** dit que les endroits vides ne l'ont pas dérangé. Les gens quittaient les stands et se promenaient dans un village sans voiture.

**M. Jaccard** dit que le tri des déchets s'est globalement bien passé, même s'il déplore que tous les participants n'aient pas respecté la charte environnementale qui avait été établie. Cela dit, le tri a été presque parfait, même s'il faut encore attendre le bilan de M. Chevalley. Les stands d'alimentation ont bien joué le jeu, tandis que le tri était plus difficile à faire par les serveurs d'un bar à 2 heures du matin. En conséquence, certains sacs poubelles contenaient toutes sortes de déchets dont le tri a nécessité 5 heures de travail. On y a trouvé notamment des mélanges tel que verre incinérable avec leur paille en plastique. Ou encore, des serviettes compostables avec des serviettes publicitaires en papier.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017**

La meilleure solution semble être de s'approvisionner en kit-couverts à la centrale d'achat, puis de trier les intrus après coup.

**M. Genoud** dit que toutes les pailles de son stand étaient compostables.

**M. Haffner** propose d'organiser une séance d'information à la population afin d'apprendre notamment à reconnaître le PET.

**Mme Jaggi** dit qu'à l'occasion d'une prochaine levée des déchets de cuisine, qui reste encore à mettre en place, des poubelles vertes seront distribuées en même temps qu'une information à la population concernant la distinction entre déchets de jardin et déchets de cuisine.

**M. Fontaine** dit que cette préoccupation environnementale devrait s'appliquer à toutes les fêtes à Soral.

**M. Dunand** déplore que tous les participants n'aient pas respecté les prix.

#### **4. Possibilité de faire partie d'une zone hors TISA**

**M. Hafner** dit que la résolution 765, votée par le Grand Conseil et envoyée au Conseil Fédéral ainsi qu'à la commission chargée des négociations sur l'ACS, n'a toujours pas reçu de réponse.

**M. Dunand** confirme que le Conseil Fédéral a refusé de donner suite à la résolution votée par le Grand Conseil genevois.

**M. Hafner** dit que de nombreuses communes genevoises se sont déjà déclarées « hors TISA ».

**M. Hafner** lit la résolution inspirée par les résolutions adoptées par la Ville de Genève et la commune de Carouge.

#### **Projet de Résolution relative aux négociations en cours sur l'accord général sur le commerce des services (AGCS) et le positionnement de la commune de Soral**

Vu que 50 Etats, dont les Etats-Unis, les pays de l'Union européenne, la Canada et la Suisse, tiennent depuis février 2012, et dans le plus grand secret, des négociations à l'ambassade d'Australie, à Genève, sur le commerce des services;

vu que les négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TiSA (Trade in Services Agreement);

vu que ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les forces démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays – dont la plupart sont en voie de développement – qui, tous, se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha», entrepris au sein de l'Organisation mondiale du commerce pour la conclusion d'un accord général sur le commerce des services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort;

vu que le but poursuivi par les tractations occultes tenues à l'ambassade d'Australie

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017**

à Genève est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les Etats de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantiques et transpacifiques, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics, etc.;

vu que ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets, ainsi que toutes les activités culturelles et sportives;

vu que les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales, qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités;

vu que ces accords secrets s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays – Confédération, cantons et communes – et qu'ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs;

vu que ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des Etats à réguler la finance;

et condamnant sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations tout en s'opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TISA,

le Conseil municipal décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents :

1. d'exiger la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TiSA et de leurs différents corollaires.
2. de s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, lesquels doivent rester sous contrôle démocratique.
3. de déclarer d'ores et déjà la commune de Soral «zone hors TiSA» et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.

## **5. Propositions et questions individuelles**

**M. Grept** dit que dans le cas où la demande de la commune, adressée au service compétent de l'Etat, d'effectuer des mesures de pollution de l'air sur le territoire de la commune, continuait à rester sans réponse, il propose de s'adresser à un organisme privé, en veillant au préalable à ce que cet organisme soit homologué et par conséquent

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017**

reconnu par les autorités suisses. M. Grept est persuadé que le taux de particules fines à Soral est supérieur aux normes en vigueur. Ce résultat pourrait servir de levier afin d'obtenir une route de contournement du village, voir une fermeture du village au trafic de transit en provenance et vers la frontière française toute proche.

**Mme Jaggi** dit qu'un rendez-vous a été pris le 20 juin à 7 heures du matin avec le service compétent de l'Etat, qui s'occupe aussi de la pollution sonore.

**M. Dunand** voudrait savoir ce que pense le Conseil au sujet du traitement éventuel du courrier de la commune de Soral par la Poste de la commune de Bernex, qui traite déjà le courrier de la commune de Laconnex.

**M. Hafner** dit qu'une épicerie pourrait tenir lieu de Poste à Soral.

**Mme Jaggi** répond que la Poste, qui a instauré le porte-à-porte, ne compte pas faire marche arrière. Cette solution ne semble donc pas faisable.

**M. Dunand** dit qu'il a numérisé le film « portrait d'une commune » et il est prêt à créer un lien afin de le télécharger. Le réalisateur a donné son accord.

Egalement, **M. Dunand** aimerait savoir si une nouvelle rencontre avec le Conseil municipal de Laconnex a été envisagée.

**M. le président** répond qu'une rencontre aura lieu le 9 novembre.

## **6. Communications de l'exécutif**

Aucune communication.

La séance est levée à 19h40.